LE NOM ATTRIBUT L'APPOSITION ET L'APOSTROPHE

Le nom, sujet ou complément d'objet, peut être l'objet d'une qualification, d'une détermination particulière

qui sont réalisées autrement qu'à l'aide d'un adjectif (voir p. 55) ou d'un complément de détermination.

LE NOM ATTRIBUT

Un nom est attribut quand il indique la qualité donnée ou reconnue soit au sujet, soit au complément d'objet, par l'intermédiaire du verbe.

L'ATTRIBUT DU SUJET

L'attribut du sujet est introduit par un verbe d'état (être, paraître, sembler, etc.), par certains verbes passifs ou certains verbes intransitifs :

Tout vous est **aquilon**, tout me semble **zéphyr** (La Fontaine) : «aquilon» et «zéphyr» sont attributs de chaque sujet «tout».

Elle a été élue **déléguée** : «déléguée» est attribut du sujet «elle» ; Paul restait un **enfant** : «enfant» est attribut du sujet «Paul».

L'ATTRIBUT DU COMPLÉMENT D'OBJET

L'attribut du complément d'objet est introduit par un verbe comme croire, estimer, faire, juger, penser, nommer, rendre, voir, choisir, élire, trouver, etc. :

Je le crois honnête homme: «honnête homme» est attribut du complément d'objet «le»;

Le roi l'a fait **duc** et **pair** : «duc» et «pair» sont attributs du complément d'objet «l'».

ATTENTION

L'attribut du sujet ou du C.O. peut être introduit par une préposition (**pour**, **en**, **de**) ou par une conjonction (**comme**):

On l'a pris **pour** un **fou** : «fou» est attribut du C.O. «l'»; Elle me traite **en ami** : «ami» est attribut du C.O. «me»; Il est considéré **comme** un **savant** : «savant» est attribut du sujet «il».

LE NOM MIS EN APPOSITION

Un nom est mis en apposition quand il se joint (le plus souvent sans l'intermédiaire d'une préposition) à un nom — ou à un pronom — pour en indiquer la qualité, le définir ou le préciser. L'apposition désigne la même personne ou la même chose que le nom qu'elle complète.

Le plus souvent, l'apposition est séparée du mot qu'elle complète par une pause (une virgule à l'écrit) :

Le lion, **terreur** de la savane : «terreur» est mis en apposition à «lion». Vous, les **élèves** de cette classe : «élèves», apposition à «vous».

Parfois, l'apposition et le mot complété sont simplement juxtaposés, sans virgule ni pause :

Un enfant **prodige**. Voici mon cousin **dentiste**.

ATTENTION

Dans des expressions comme :

La ville **de Vancouver**, le mois **de juin**, le titre **de marquis**, les mots «Vancouver», «juin», «marquis» sont considérés comme des appositions de construction indirecte.

LE NOM MIS EN APOSTROPHE

Un nom est mis en apostrophe quand il désigne la personne (ou la chose personnifiée) que l'on interpelle :

Jeanne, viens à table ! («Jeanne» est mis en apostrophe);

Sonnez, sonnez toujours, clairons de la pensée! (Victor Hugo): «clairons» est mis en apostrophe.